



Le COURRIER municipal

Ville de Trois-Pistoles

Le 29 mai 2020

Numéro 3

Sommaire

- Des dommages collatéraux nombreux et douloureux
- Taux d'intérêt à 0% sur les arrérages de taxes
- Mesures et conditions d'accès au Camping municipal
- L'édition 2020 du concours d'aménagements paysagers est lancée

**SÉANCES
ORDINAIRES
DU CONSEIL
À HUIS CLOS**
8 juin et 13 juillet
à 19 h 30

URGENCE VOIRIE
418 851-5403
24 heures sur 24

URGENCE 911

INFOLETTRE
Écrivez-nous pour vous inscrire aux envois courriel à administration@ville-trois-pistoles.ca

SITE WEB
www.ville-trois-pistoles.ca

FACEBOOK
- Ville de Trois-Pistoles
- Service des incendies et sécurité civile de la Ville de Trois-Pistoles

Crise de la COVID-19

Malgré une menace jusqu'ici moins présente chez nous, la guerre n'est pas finie

La pandémie du nouveau coronavirus semble avoir épargné notre coin de pays. Du moins en apparence. Du moins jusqu'à maintenant. Mais pour les autorités tant municipales que régionales, la guerre n'en est pas finie pour autant alors que la levée des barrages routiers en date du lundi 18 mai est venue semer un vent d'incertitude et d'insécurité qui balaie Trois-Pistoles comme tout le Bas-Saint-Laurent. Face à ce nouveau coronavirus hautement contagieux et aussi sournois qu'inattendu, « la part d'inconnu demeure très large et surtout méconnue », de commenter le maire de la Ville de Trois-Pistoles, monsieur Jean Pierre Rioux qui ne cache pas sa propre inquiétude devant ce fléau qui frappe l'humanité tout entière. « Jusqu'à maintenant, nous avons tenu un rôle qui relève davantage de celui de spectateurs en regard de la pandémie mais avec le déconfinement qui se fait petit à petit et surtout avec la réouverture de nos frontières régionales, de fortes inquiétudes se font sentir », d'exprimer le maire de Trois-Pistoles. Selon ce dernier, notre milieu est loin d'être à l'abri d'une potentielle flambée de cas de contamination

dès le mois de juin, « ce que nous voudrions éviter à tout prix mais il ne faut pas non plus se bercer d'illusions », ajoute-t-il. Et la seule arme préventive dont nous disposons est connue: NOTRE ATTITUDE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.

À ce chapitre, la Ville de Trois-Pistoles a prêché par l'exemple dès le début de la crise, décrétant la fermeture immédiate de ses infrastructures publiques et un accès extrêmement limité à ses services essentiels. Le retour à une « certaine normalité » est évidemment prévu et souhaité, mais il se fera à la lumière de l'évolution de la situation sanitaire constatée et validée sur l'ensemble du territoire municipal. On nous informe notamment que certains aménagements physiques ont déjà été mis en place à l'hôtel de ville afin d'assurer la protection des employés-es et celle des citoyens qui auront à s'y rendre. « On se prépare pour notre propre déconfinement mais nous n'avons pour l'instant aucune date à annoncer ni aucun échéancier à cet effet », d'indiquer le maire Jean Pierre Rioux.

Considérant la COVID-19 comme « un ennemi plus puissant que les plus fortes armées qui existent », la Ville de

Trois-Pistoles se tient sur la ligne de front régionale en termes de mises à jour de la situation, d'échanges d'informations et de discussions sur les mesures et stratégies à privilégier. « Nous tenons des rencontres virtuelles régionales chaque semaine, souvent deux et même trois fois dans la même semaine », nous confirme le maire de Trois-Pistoles. Ces délibérations regroupent tous les membres de la Table régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, maires et préfets, en plus de la députation bas-laurentienne, et sont animées par le directeur de la Santé publique du Bas-Saint-Laurent, le Dr Sylvain Leduc et la directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS), madame Isabelle Malo. Rappelons que cette table régionale préconisait, dans une forte majorité, une levée « graduelle » des barrages routiers, voire de repousser ce déconfinement à une date ultérieure, question de mieux protéger la population régionale jusqu'à maintenant peu affectée par la pandémie. Il était aussi recommandé que les nouveaux arrivants au Bas-Saint-Laurent soient astreints à une quarantaine obligatoire de quatorze jours.

Crise de la COVID-19

Il y aura un service de terrain de jeux à l'été 2020

La Ville offrira un service de terrain de jeux à l'été 2020 pour une période de 7 semaines s'échelonnant du 29 juin au 14 août. La période d'inscription est en cours et vous devez transmettre l'inscription transmise avant 16 h le 3 juin 2020. Le formulaire d'inscription et les formu-

laire à compléter sont disponibles sur le site internet de la Ville de Trois-Pistoles.

Les inscriptions complétées devront être transmises par courriel à tdj@ville-trois-pistoles.ca ou par la poste à l'adresse suivante:

Terrain de jeux de Trois-Pistoles, 5, rue Notre-Dame

Est, Trois-Pistoles (Québec), G0L 4K0.

Le paiement complet doit être fait par chèque transmis par la poste ou par virement bancaire d'ici le **12 juin 2020**.

Visitez le [site internet de la Ville de Trois-Pistoles](http://www.ville-trois-pistoles.ca) pour tous les détails.

Crise de la COVID-19

Les dommages collatéraux sont nombreux et... douloureux

Avertissement: cet article ayant été rédigé en date du lundi 18 mai, certaines informations peuvent avoir connu des modifications entre le moment de leur rédaction et le moment où cette publication vous est livrée. Veuillez prendre cet avertissement en considération.

L'activité Bière et Bouffe: reportée. L'Opti-bière 2020: reporté. Le Marathon de création: reporté à 2021. Les pique-niques musicaux: annulés. Les spectacles promus par L'œil de la tempête: jusqu'à la fin août reportés. Le festival du Bon Plant: reporté à 2021. Les visites guidées de l'église Notre-Dame-des-Neiges offertes par la Corporation du tourisme et du patrimoine religieux: annulées pour la saison. La Maison du Notaire: fermée pour la saison 2020. Le Bureau d'information touristique route 132: fermé pour la saison 2020. Le Rendez-Vous des Grandes Gueules édition 2020: vraisemblablement reporté. Les visites à l'île aux Basques: annulées. Les excursions d'observation des phoques: annulées. La saison 2020 du service de la traverse Trois-Pistoles/Les Escoumins: reprise incertaine. Bref, les dommages collatéraux de la pandémie sont nombreux et... douloureux. Ceux et celles qui avaient appréhendé le « bogue de l'an 2000 » peuvent se dire qu'il s'est finalement produit... vingt ans plus tard.

Est-il besoin de rappeler que l'École d'immersion en langue française a annulé ses deux sessions de l'année 2020, une première en 87 ans d'histoire, pour réaliser à quel point cette pandémie nous plonge en plein cauchemar. Les incidences de cette décision d'annulation sont nombreuses: ce sont nombre de familles qui seront privées d'un revenu d'appoint appréciable du fait de ne pas pouvoir accueillir d'étudiants anglophones, ce sont nombre d'enseignants et d'enseignantes en plus du personnel administratif et d'encadrement qui seront absents du paysage pistolois, ce sont nombre d'animateurs et animatrices et autres accompagna-

teurs qui seront privés de leur emploi. D'autres incidences reliées aux commerces locaux en alimentation et autres fournitures de services doivent figurer dans ce bilan.

Ces annulations et reports s'ajoutent donc à un secteur économique et commercial qui reprend vie par petits morceaux. Au moment d'écrire ces lignes, en date du lundi 18 mai, le centre commercial Les Galeries Trois-Pistoles ainsi que les restaurants et lieux d'hébergement n'avaient pas encore reçu le feu vert leur permettant de rouvrir leurs installations (mentionnons que des établissements en restauration offrent le service de livraison et/ou de mets à emporter). Dans les commerces ayant obtenu ce feu vert, les restrictions reliées aux mesures de protection ne permettent que des « achalandages à la pièce ». Il vous est d'ailleurs conseillé de communiquer avec les commerces concernés pour connaître les mesures qui s'appliquent ou vous informer sur les possibilités de livraison. On peut également consulter le site internet de la Ville de Trois-Pistoles sur lequel une page spécifique a été conçue afin de vous fournir des informations relatives aux pratiques mises en place par ces commerces.

Qu'en est-il des infrastructures municipales

Que réserve l'été 2020 à tous ces jeunes qui attendent pour frapper la longue balle au stade Paul-Émile-Dubé, pour parfaire leur technique sur les terrains de soccer, pour retrouver amis et animateurs aux terrains de jeux, pour prendre d'assaut l'aire de jeux Adrien-Côté, pour s'adonner à la natation à la Piscine régionale des Basques, pour découvrir les nouveautés que leur réserve la bibliothèque Anne-Marie-D'Amours? À la Ville de Trois-Pistoles, on ne dispose pas de calendrier préétabli pour avancer des confirmations. « On ne peut qu'attendre les directives s'appliquant à chaque type d'activité, lesquelles nous seront communiquées tant par les autorités gouvernementales que par la Santé publique », avons-nous pu apprendre lors d'un entretien virtuel.

Comme la situation peut évoluer dans un

laps de temps dont il est impossible de prévoir le rythme et la durée, la Ville de Trois-Pistoles conseille aux jeunes sportifs et aux parents de suivre l'évolution des situations en consultant régulièrement les mises à jour effectuées par le personnel de l'hôtel de ville et diffusées sur le site internet et la page Facebook de la Ville. Il serait également pertinent de s'abonner, gratuitement, à l'infolettre de la Ville en en faisant tout simplement la demande à: administration@ville-trois-pistoles.ca.

Dans ce même objectif de fournir des outils d'information accessibles à tous, la Ville a créé deux autres sources à consulter régulièrement. Ainsi, sur son site internet, section Services municipaux, onglet Sports et Loisirs et sous la rubrique bibliothèque Anne-Marie-D'Amours, la Ville publie des chroniques littéraires, en plus d'offrir son service de prêt de livres numériques. Par ailleurs, à la section Service incendie et Sécurité civile, vous pouvez consulter les capsules en sécurité incendie. **Qu'en est-il de l'impact sur les finances publiques**

Nul besoin d'être devin pour s'attendre à ce que cette crise sans précédent ait des impacts sur les finances publiques. Comme nous l'explique le maire Jean Pierre Rioux, la fermeture prématurée de l'aréna Bertrand-Lepage, l'annulation pure et simple de nombre d'activités devant se dérouler sur le territoire de la ville et/ou dans ses infrastructures publiques ainsi que les frais inhérents aux mesures de protection mises en place ou qui devront l'être au fur et à mesure du déconfinement en cours sont au nombre des impacts qui affectent les finances publiques de la municipalité. Mais la Ville ne navigue pas à l'aveuglette sur cette mer pourtant agitée. « Notre service de trésorerie a créé un poste budgétaire bien cadré qui porte le nom de code COVID-19 et qui tient compte des impacts directs comme indirects de la crise », nous apprend le maire de la Ville. Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect de la pandémie dans une prochaine publication de votre *Courrier municipal*.

Crise du coronavirus COVID-19

Des services de livraison à domicile vous sont offerts

Pandémie oblige, vous aurez compris que la tenue de ventes de garage dans les limites de la ville de Trois-Pistoles a été annulée pour le mois de mai. En ce qui a trait aux ventes de garage initialement prévues pour juin et septembre, la Ville devra attendre de nouvelles directives de la santé publique avant de

statuer. Encore là, tenez-vous informés en consultant la page internet de la Ville ou en vous abonnant à l'infolettre.

Ramonnage et inspection des cheminées

La Ville vous informe qu'elle a retenu les services de l'entreprise Service de ramonnage M. Ouellet de Trois-Pistoles afin d'effectuer l'inspection et le ramonnage

des cheminées pour l'année 2020. Dans le strict respect des consignes gouvernementales de santé publique émises pour le déploiement de ce service, l'entreprise a commencé ses travaux le lundi 18 mai dans le secteur de la rue Vézina.

Crise de la COVID-19

Séances publiques du Conseil de Ville et taux d'intérêt à 0 % sur les arrrages de taxes

Mesures de prévention obligent, les séances publiques du Conseil de Ville de Trois-Pistoles continuent à se tenir à huis clos et en visioconférence. Par ailleurs, dans le but de conserver un lien étroit avec les citoyens alors que l'hôtel de ville ne leur est pas accessible pour le moment, les autorités municipales ont pris l'initiative d'utiliser le site internet de la Ville afin de diffuser le plus d'information possible en rapport avec le suivi de la gestion municipale. Ainsi, les citoyens peuvent consulter la proposition d'ordre du jour de la séance régulière du mois, information qui est diffusée le vendredi qui précède la tenue de la séance mensuelle du lundi. De plus, dès le lendemain de la séance, les citoyens peuvent retourner sur le site internet de la Ville, cette fois-ci afin de visionner les archives vidéo en lien avec les délibérations de l'équipe municipale.

Enfin, c'est sur ce même site que les citoyens peuvent suivre les chroniques du maire Jean Pierre Rioux et prendre connaissance des différents avis publics émis par la Ville de Trois-Pistoles.

Paiement de votre compte de taxes

Considérant que l'hôtel de ville demeure fermé au public jusqu'à nouvel ordre, les citoyens de Trois-Pistoles peuvent procéder au paiement de leur compte de taxes de deux façons: soit en faisant parvenir un chèque par la poste, soit par l'intermédiaire de leur institution financière, le paiement pouvant alors se faire directement au comptoir de l'institution ou par les services en ligne. Rappelons que le deuxième versement sur le compte de taxes municipales 2020 est prévu pour le 31 mai.

Un taux d'intérêt fixé à 0 %

Soucieuse d'alléger le fardeau fiscal des contribuables en ces temps de profonde

incertitude, tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique, la Ville de Trois-Pistoles a officiellement décrété, par voie de résolution adoptée le lundi 11 mai, que le taux d'intérêt ainsi que le taux de pénalité applicables sur les sommes dues à la Ville et exigibles au cours de l'exercice financier 2020 sont fixés à 0 %. Précisons que ces taux réduits d'intérêt et de pénalité s'appliqueront jusqu'à la fin de l'actuelle déclaration d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur la santé publique*.

À la fin de cette période et à moins de nouvelles décisions prises par la Ville, le taux d'intérêt sur les arrrages de taxes redeviendra à hauteur de 7 % et le taux de pénalité à 5 %. Il faut comprendre que les taux réduits à 0 % ne s'appliquent pas dans le cas d'arrrages antérieurs à l'exercice financier 2020.

Crise de la COVID-19

Mesures et conditions d'accès au Camping municipal

Avertissement : cet article ayant été rédigé au tout début de la semaine du 18 mai, certaines situations ont pu changer entre le moment de sa rédaction et celui où cette publication vous est livrée. Veuillez en prendre note.

En lien direct avec les directives gouvernementales se rapportant à la pandémie de la COVID-19, il n'est toujours pas permis aux campeurs saisonniers, qu'ils soient ou non propriétaires d'un emplacement, de se rendre sur les terrains du Camping municipal de Trois-Pistoles. Seuls les « snowbirds » n'ayant pas d'autres options de logement en sol québécois pourraient éventuellement y séjourner. Ajoutons que l'interdiction d'accès au Camping vaut également pour les campeurs qui souhaiteraient se rendre à leur site pour y effectuer des travaux d'entretien et ce, même sans y séjourner.

Accès limité pour les marcheurs

Les marcheurs doivent se rappeler que

l'accès au Camping et à ses sentiers de randonnée est interdit du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h y compris les jours fériés, considérant la présence d'employés effectuant des travaux d'entretien saisonnier sur le site. Par contre, le site devient accessible à tous après 18 h du lundi au vendredi et sans restriction d'heures les samedis et dimanches. En tout temps, les marcheurs doivent respecter les consignes de prévention sanitaire, notamment la distanciation sociale qui est toujours en vigueur. La Ville de Trois-Pistoles vous rappelle que d'autres sites, ceux-là accessibles en tout temps, sont à votre portée pour profiter du grand air, notamment la Route verte, la Promenade Catherine-Leblond, le quai et ses abords, ainsi que le Sentier national. C'est sans oublier les rues de la ville qui peuvent grandement satisfaire vos besoins de randonnées pédestres et vous faire profiter de la proximité des commerçants locaux présentement ouverts. N'oublions pas non plus l'ensemble des sites de plein air offerts sur le territoire

de notre MRC, que ce soit les pistes cyclables ou encore les sentiers pédestres en nature, on a l'embarras du choix!

Services non accessibles

Les gestionnaires du Camping municipal et la Ville de Trois-Pistoles vous rappellent par ailleurs que les services et infrastructures présents sur le site demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre et le resteront jusqu'à ce que de nouvelles directives de déconfinement soient émises. Il en va ainsi des modules de jeux, des balançoires, des jeux d'eau, du parcours de mini-putt, du terrain de pétanque, du terrain de volleyball, du terrain de basketball et du gazébo.

Informations mises à jour

Pour vous tenir informés du maintien ou des modifications des mesures et conditions d'accès au Camping municipal, il vous est suggéré de consulter le site internet du Camping en vous rendant au www.campingtrois-pistoles.com ou en communiquant par téléphone au 418 851-4515. Vous pouvez également consulter la page Facebook du camping municipal.

Crise du coronavirus COVID-19

Terrains de tennis

Depuis le 26 mai, les terrains de tennis sont de nouveaux accessibles selon certaines conditions que voici:

- Jeu libre en simple uniquement (2 personnes max. par terrain);
- Garder 2 mètres de distance minimale avec toutes les autres personnes;
- Laver vos mains avant et après le jeu (apportez votre désinfectant ou lavez vos

mains à la maison avant de partir et dès votre retour);

- Maintenir une hygiène respiratoire adéquate (toussez dans votre coude, jeter vos mouchoirs et laver vos mains ensuite);
- Utiliser uniquement votre propre équipement et marquer vos balles;
- Changer de côté dans le sens horaire; - -
- Alternance aux heures si d'autres usagers

souhaitent jouer.

L'horaire demeure inchangé, soit de 6 h à 22 h, 7/7. Le respect des règlements généraux est toujours de mise.

Les citoyens peuvent se présenter directement sur le site, aucune réservation n'étant nécessaire.

Nous comptons sur la collaboration de tous afin de respecter ces mesures.

Préparez vos plates-bandes, jardins et autres oasis fleuris Le concours « Mentions pour les aménagements paysagers remarquables » édition 2020 est lancé

Enfin une nouvelle qui en réjouira plusieurs et qui pourra contribuer à dissiper quelque peu cette grisaille pandémique qui nous retient en confinement depuis déjà trop longtemps: le comité d'embellissement de la Ville de Trois-Pistoles annonce le lancement de la quatrième édition de son concours « Mentions pour des aménagements paysagers remarquables à Trois-Pistoles ». Rarement aurons-nous aussi hâte de plonger les deux mains dans la terre et de sortir râteau et autres accessoires, un rayon de soleil sur l'épaule, affairés à rafraîchir un coin de verdure, à en créer un nouveau, à imaginer un jardin, à rêver de couleurs et de récolte. Pour le comité d'embellissement, il devient encore plus important, en ces temps d'incertitude et d'inquiétude, d'encourager tant les propriétaires de résidences privées que les commerçants à faire fleurir la beauté sur leur terrain, contribuant par ce simple geste à faire de Trois-Pistoles un milieu de vie chaleureux, accueillant, qui nous fait du bien. Pour cette édition 2020 du concours, le comité d'embellissement remettra des prix en argent totalisant 800 \$, lesquels

seront attribués au début du mois de septembre. Dans la catégorie Résidences, trois prix sont à l'enjeu, soit deux prix de 150 \$ chacun et un prix de 100 \$. Dans la catégorie Commerces, deux prix seront offerts, un premier de 150 \$ et un deuxième de 100 \$. Une particularité intéressante de ce concours: vous n'avez pas à vous inscrire pour y participer, que ce soit dans la catégorie Résidences comme dans la catégorie Commerces, du fait que les gagnants seront déterminés par les membres du jury du comité d'embellissement à la suite d'une visite d'appréciation qui se fera dans toutes les rues de la ville.

À ces prix réguliers qui avaient déjà cours lors des éditions précédentes du concours s'en ajoute cette année un nouveau: un prix de 150 \$ qui viendra récompenser un projet d'aménagement **comestible** digne de mention. On vous invite donc fortement à « oser » un potager, un coin fines herbes ou autres initiatives nées de votre esprit créateur. Comme ces aménagements comestibles peuvent aussi bien se retrouver en façade de votre propriété comme en cour arrière, il est nécessaire de s'inscrire en remplissant le formulaire

d'inscription conçu à cet effet et que vous trouverez sur le site internet de la Ville de Trois-Pistoles sous l'onglet **Quoi de neuf**. Outre les renseignements usuels (nom et adresse), vous devrez inclure une brève description de votre aménagement comestible accompagnée de quelques photographies. Ce formulaire d'inscription doit être retourné avant le 20 août à midi à l'adresse embellissement@ville-trois-pistoles.ca.

Les membres du jury du concours 2020 d'aménagements paysagers ont hâte de vous visiter. Rappelons que leur analyse portera sur divers éléments en lien avec la qualité des aménagements qu'ils découvriront, ce qui leur permettra de mettre en évidence ces « coups de cœur » inspirés par les efforts de tous et chacun pour nous offrir des aménagements remarquables. Les membres du comité d'embellissement profitent de l'occasion pour rappeler que la population peut compter sur des produits de qualité et des ressources spécialisées ici même en région, que ce soit au centre-jardin Alin Rioux rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles ou dans les autres entreprises spécialisées ayant pignon sur rue dans la région des Basques.

Au Centre-femmes Catherine-Leblond

Une œuvre artisanale collective qui revêt un fort symbolisme

Présente dans la communauté depuis déjà quatre décennies, le Centre-femmes Catherine-Leblond poursuit sa mission de défense des droits des femmes, se tenant sur la ligne de front pour dénoncer les inégalités, combattre les préjugés, promouvoir des actions concrètes, organiser l'entraide, offrir des services d'écoute et d'accompagnement, « pour rendre visible ce qui est invisible ». Ses faits d'arme sont nombreux mais souvent peu connus. Et les luttes sont multiples. « Le discours a évolué mais des inégalités persistent, des attitudes d'exclusion perdurent et se font même plus subtiles, l'acceptation de la femme dans la sphère publique est encore et toujours mitigée », nous explique madame Aline Denis, coordonnatrice du Centre-femmes Catherine-Leblond.

L'apport des femmes à nos sociétés, et ce, de tout temps, est incalculable mais rarement comptabilisé et reconnu à sa juste valeur. Par sa présence, ses initiatives et ses services, le Centre-femmes Catherine-Leblond poursuit avec résilience et grand aplomb son œuvre de défense et de reconnaissance des droits des femmes, œuvrant à l'amélioration de leurs conditions de vie, les soutenant

dans leurs actions, les accompagnant dans leur volonté d'affirmation. Lieu de vie dynamique et visionnaire, le Centre-femmes est au service de ces êtres de lumière qui tissent l'histoire sans en recevoir la reconnaissance et la visibilité qui devraient en découler.

C'est dans cet esprit de « rendre visible ce qui est invisible » qu'est née une autre initiative du Centre-femmes, celle de créer une œuvre artisanale collective qui fait devoir de mémoire, qui expose une mosaïque de réalisations féminines qui ont contribué et contribuent au façonnement de nos sociétés. Cette mosaïque, dévoilée en mars dernier, prend la forme d'une courtepoinette composée de douze cases dont chacune met en lumière « une force tranquille » qui a marqué son milieu respectif. Et ce sont douze femmes d'ici, guidées par l'artiste Lise Bélanger, qui ont ainsi pointé les projecteurs sur douze femmes d'ici. Actuellement exposée dans la vitrine de la boutique éphémère du *Beaulieu commun* de la rue Notre-Dame Ouest, l'œuvre collective devrait pouvoir être vue en divers autres endroits au cours des prochains mois.

On aura donc compris que chacune des douze cases de la courtepoinette est l'œuvre

d'une artisanne différente et met en lumière l'apport d'une personnalité différente. Ainsi, l'artisanne Jeanne D'Arc Lagacé a-t-elle choisi de rendre hommage à madame Francine Ouellet de Sainte-Rita, l'artisanne Suzanne Chartrand à madame Cécile Normand de Saint-Simon, l'artisanne Louise Gagnon à madame Rachel Godbout de Saint-Éloi, l'artisanne Fannie De Varennes à madame Marie-Ève Rioux de Trois-Pistoles, l'artisanne Diane Saindon à madame Rose-Alma Gaudreault de Saint-Mathieu, l'artisanne Valérie Gosselin à madame Amanda Sirois de Saint-Médard, l'artisanne Alexandre Zawadzki-Turcotte à madame Thérèse St-Pierre de Saint-Clément, l'artisanne Marielle Lachapelle à madame Chantale Drouin de Sainte-Françoise, l'artisanne Marie-Claude Leclerc aux représentantes de la Nation Malécite de Viger de Notre-Dame-des-Neiges, l'artisanne Yolande D'Amours à madame Germaine Thériault de Saint-Jean-de-Dieu, l'artisanne Lise Bélanger à madame Marielle Renaud de Saint-Guy et l'artisanne Andrée-Anne Paradis à madame Délima Leblond de Saint-Simon.